



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

code de la route

Question écrite n° 117864

## Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les amnisties présidentielles des infractions routières. Quand on sait qu'en 1988 on avait une hausse de 2,9 % du nombre de tués sur les routes, hausse de 0,2 % en 1995, il semble que les conducteurs routiers soient les premières victimes de ces amnisties. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quels ont été les chiffres constatés pour 2002 et quelles ont été alors les amendes amnistiées.

## Texte de la réponse

L'évaluation de l'impact sur la sécurité routière d'une mesure comme l'amnistie présidentielle est très complexe. Beaucoup de facteurs peuvent effectivement intervenir dans l'évolution du bilan des victimes, comme l'effet météorologique, l'effet calendaire ou d'autres phénomènes. De fait, une étude commandée par le comité des experts de la sécurité routière fin 2001 évaluait le surcroît de personnes tuées au cours des mois précédant l'élection de 1988 entre 4 % et 5 %, et entre 2 % et 3,5 % en 1995. Cette étude n'a pas été reproduite en 2002. Toutefois, de mai 2001 à avril 2002, le nombre de personnes tuées avait augmenté par rapport à l'année précédente de 3,3 %. Si au final l'année 2002 a connu une baisse, c'est qu'après avril 2002 l'absence d'amnistie, le discours du Président de la République et les mesures qui ont été prises à la suite ont entraîné une forte baisse en fin d'année qui a permis de finir l'année avec un nombre de personnes tuées en retrait de 6,2 %. De plus, sur 2002, c'est au cours du premier quadrimestre (de janvier à avril) que l'on a constaté un pic de vitesse avec 37 % de taux de dépassement de plus de 10 km/h des vitesses limites autorisées contre 33,4 % le quadrimestre précédent et 33,1 % le quadrimestre suivant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Domergue](#)

**Circonscription :** Hérault (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117864

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 2007, page 1220

**Réponse publiée le :** 17 avril 2007, page 3870